



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

32 851 02 Hulladéktelepkezelő

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Manutentionnaire de décharge
(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- respecter les règles applicables en matière de gestion financière;
- établir des factures et des reçus;
- contrôler des technologies de traitement de déchets;
- contrôler le fonctionnement sûr des machines qui se trouvent dans les décharges;
- effectuer ou faire effectuer les maintenances nécessaires;
- contrôler la qualité de déchets livrés et traités;
- gérer le fonctionnement sûr des technologies de la préparation et du traitement;
- tenir des registres et effectuer de recherches de l'information;
- établir les reçus et les documents de mouvement nécessaires;
- respecter les exigences en matière d'environnement et de distribution liées à chaque type de déchets.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

3623 Gestionnaire de matériel, acheteur/acheteuse de matériel
9212 Trieur/trieuse de déchets
8190 Opérateur d'équipements de traitement divers, non classifiables

(*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</p> <p>Pour les qualifications professionnelles relevant du domaine du Ministère de l'Agriculture (FM), la commission spéciale indépendante chargée par le Ministère, instituée par qualification professionnelle.</p>																												
<p>Niveau du certificat (national ou international)</p> <p>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ): 32 Qualification professionnelle primaire, basée sur soit l'achèvement du cycle de scolarité primaire, soit sur les compétences de saisie définis dans l'exigence professionnelle et d'examen et pouvant être obtenue dans le cadre d'une formation professionnelle non formelle.</p> <p>Code ISCED2011: 3</p> <p>Niveau du CNCP de la Hongrie: 3</p> <p>Niveau du CEC: 3</p>	<p>Echelle de notation/Exigences aux examens</p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p>																												
<p>Mention de série du certificat: PT K</p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p>Date de délivrance du certificat: 2023.10.02</p>	<p>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15%;">Épreuve orale</td> <td style="width: 45%;">Épreuve orale complexe</td> <td style="width: 10%;">5</td> <td style="width: 30%;">40.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve orale</td> <td>Examination complexe orale</td> <td>5</td> <td>40.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Tâches administratives et opérationnelles d'un/une manutentionnaire de décharge</td> <td>5</td> <td>10.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Tâches liées à l'achat de déchets et à la gestion de déchets</td> <td>5</td> <td>20.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Tâches liées à la collection de déchets et au transport de déchets</td> <td>5</td> <td>15.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Tâches liées au tri de déchets et au traitement de déchets</td> <td>5</td> <td>15.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td>5</td> <td></td> </tr> </table>	Épreuve orale	Épreuve orale complexe	5	40.00	Épreuve orale	Examination complexe orale	5	40.00	Épreuve pratique	Tâches administratives et opérationnelles d'un/une manutentionnaire de décharge	5	10.00	Épreuve pratique	Tâches liées à l'achat de déchets et à la gestion de déchets	5	20.00	Épreuve pratique	Tâches liées à la collection de déchets et au transport de déchets	5	15.00	Épreuve pratique	Tâches liées au tri de déchets et au traitement de déchets	5	15.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5	
Épreuve orale	Épreuve orale complexe	5	40.00																										
Épreuve orale	Examination complexe orale	5	40.00																										
Épreuve pratique	Tâches administratives et opérationnelles d'un/une manutentionnaire de décharge	5	10.00																										
Épreuve pratique	Tâches liées à l'achat de déchets et à la gestion de déchets	5	20.00																										
Épreuve pratique	Tâches liées à la collection de déchets et au transport de déchets	5	15.00																										
Épreuve pratique	Tâches liées au tri de déchets et au traitement de déchets	5	15.00																										
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5																											
<p>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</p> <p>à l'enseignement secondaire</p>	<p>Accords internationaux</p>																												
<p>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</p>																													
<p>Base légale</p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle Arrêté n° 56/2016 (VIII. 19) portant sur les exigences professionnelles et d'examen des qualifications professionnelles relevant de la compétence du Ministre de l'agriculture.</p>																													

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 40 % Pratique: 60 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		450 heures

Niveau d'entrée requis:

- Enseignement primaire

Modules d'exigences professionnelles:

12091-16 Commerce de déchets et gestion de déchets

11928-16 Manutention de décharge

10867-16 Collection et transport de déchets

10868-12 Tri et traitement de déchets

Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.

Centre national de référence– NSZFH – <http://nrk.nive.hu>

Chef de l'organisateur d'examen:

Date de délivrance: 2023.10.02

CACHET